



**MRC de  
Montmagny**

## **AVIS PUBLIC**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2022-109 décrétant une dépense n'excédant pas 20 833 333 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, le financement, la détention, l'opération et l'entretien des projets de parcs éoliens soumis aux appels d'offres AO2021-01 et AO2021-02 d'Hydro-Québec Distribution a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 mars 2023 et entre en vigueur conformément à la loi. »

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC au [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Caroline Dancause, ~~secrétaire-trésorier~~ <sup>greffière-trésorière</sup> de la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures de l'après-midi, le 27<sup>e</sup> jour de mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2023.

Signature